



Note explicative sur l'application des barèmes - V2 du 28/05/2021

En complément de cette note, un outil est disponible sur le site internet de la DRAAF pour faciliter le calcul du coût des travaux de plantation à partir des barèmes.

I- Barème pour la plantation des haies

Ce barème correspond à un coût de référence moyen national (moyenne pondérée), basé sur des chantiers représentant la plantation de 509 000 plants, réalisés entre novembre 2017 et mars 2018, dans 9 régions. Il a été réalisé à l'issue d'une consultation effectuée auprès d'un échantillon de 45 structures du réseau Afac-Agroforesteries.

TRAVAUX DE PRÉPARATION DE L'IMPLANTATION DE LA HAIE		
Type d'opération (à cocher dans le formulaire d'aide)	Haie 1 rang (1 arbre/ml)	Haie 2 rangs (1 arbre/1,5 ml par rang)
PROTECTION vis à vis du bétail : achat et mise en place de clôtures électriques (longueur de la haie identique quel que soit le nombre de rang)	1,50 €/ml	1,50 €/ml
PROTECTION vis à vis du bétail : achat et mise en place clôtures fil barbelé (longueur de la haie identique quel que soit le nombre de rang)	4,50 €/ml	4,50 €/ml
MISE EN PLACE BANDE ENHERBÉE (3 m pour une haie 1 rang, +1m/rang supplémentaire)	0,70 €/ml	0,93 €/ml
OPERATIONS DE PLANTATION		
PLANTS – achat des plants en racines nues de 60/80 cm (1 an) à 120/150 cm (2 ans). Le coût de base est pour une haie qui comporte 50 % de plants de marque Végétal Local (VL) , avec un surcoût de 0,20€/plant - Le coût doit être revu en fonction du pourcentage en plants de marque VL	1,71 €/ml	2,28 €/ml
PLANTATION Mise place des plants	1,20 €/ml	1,59€/ml
SOL Préparation du sol	1,32 €/ml	1,76 €/ml
PROTECTIONS Achat et pose des protections gibiers – Le coût du barème correspond à une haie dont 50 % des plants sont protégés. Le coût doit être revu en fonction du pourcentage de plants protégés	1,63 €/ml	2,17 €/ml
PAILLAGE Achat et pose du paillage	1,95 €/ml	2,60€/ml
SOUS TOTAL DES OPERATIONS DE PLANTATION	7,81 €/ml	10,4 €/ml

Le barème présente le coût détaillé par opération, en euros hors taxe par mètre linéaire (€ HT/ml) calculé dans deux situations :

- **Haie 1 rang** avec un espacement par rang de 1 plant par mètre, soit une « densité » de **1 arbre/ml** ;
- **Haie 2 rangs** avec un espacement par rang de 1 plant tous les 1,5 mètres, soit **0,66 arbre/ml** sur chaque rang, ce qui revient à une densité de plants de la haie au ml de **2x 0,66 = 1,33 arbres/ml** pour les 2 rangs.



Le coût des opérations de plantation dépend de la longueur de la haie mais aussi de sa densité de plants au ml. Ainsi, si le coût total des opérations de plantation est égal à **7,81€/ml** pour la haie 1 rang (avec une densité de 1 arbre/ml), il sera de **7,81€ X 1,333** soit **10,4€/ml** pour la haie 2 rangs (avec une densité de 1,33 arbres/ml).

Dans le cas où le projet présenté à l'AAP « investissement » présente des caractéristiques différentes de la base de calcul à savoir un **espacement entre plants différent et/ou un nombre de rangs différent**, ce barème sera adapté selon les modalités du projet.

A titre d'exemple : Coût d'une haie comportant 2 rangs, avec un espacement de 1 arbre par mètre. Cela revient à avoir une densité de la haie égale à 2 arbres/ml soit le coût total des opérations de plantation sera égal à 2x 7,81€.

Les coûts dépendent également du pourcentage de plants éligibles (présents dans la liste des essences éligibles en annexe 2 de l'AAP) au sein de la haie.

Enfin, certaines opérations tel que l'achat des plants et la protection vis à vis bétail varient également en fonction d'autres facteurs, expliqués ci dessous.

- **Marque végétal local (VL):**

Le coût des plants varie en fonction de la **proportion de plants de marque « végétal local »** dans la haie.

Le coût de base dans le barème est estimé pour 50 % de plants Végétal local : **1,71 €/ml**.

Par exemple :

Le surcoût VL étant de 0,20 €, on obtient les ratios suivants, pour une haie 1 rang, avec 1 arbre/ml :

- x Projet 0 % VL : 1,61 €/ml
- x Projet 25 % VL : $1,61 + (25 \% \times 0,20) = 1,66 \text{ €/ml}$.
- x Projet 50 % VL : $1,61 + (50 \% \times 0,20) = 1,71 \text{ €/ml}$.
- x Projet 100 % VL : $1,61 + 0,20 = 1,81 \text{ €/ml}$.

- **Protections gibiers :**

Le coût de la protection contre le gibier dépend du pourcentage de plants protégés.

Le coût de base dans le barème est calculé pour 50 % des plants protégés.

- x Projet 50 % plants protégés : 1,63 €/ml
- x Projet 100 % plants protégés : $2 \times 1,63 = 3,26 \text{ €/ml}$.

Travaux de préparation de l'implantation de la haie :

- **Mise en place de la bande enherbée :**

Le coût de la mise en place de la bande enherbée varie en fonction du nombre de rang.

Pour une haie 1 rang, on compte une bande enherbée de 3 mètres. Il faut compter 1 mètre supplémentaire de bande enherbée par rang supplémentaire.

x Pour haie 1 rang, on compte une bande de 3m : 0,70 €/ml.

x Pour haie 2 rangs, on rajoute 1 m de bande, soit une bande de 4m : $0,70 + (0,70/3) = 0,93$ €/ml.

x Pour haie 3 rangs, on rajoute encore 1m, soit une bande de 5m : $0,70 + 2 \times (0,70/3) = 1,17$ €/ml.

- **Pose clôture fixe barbelé ou électrique :**

La clôture est mise en place d'un seul côté, séparant la haie et la parcelle agricole. La longueur de la clôture sera donc la même, quelle que soit l'épaisseur de la haie et le nombre de rangs.

II- Barème pour la plantation d'arbres intraparcellaires

Ce barème correspond à un coût de référence moyen national (moyennes pondérées), basé sur des chantiers, représentant la plantation de 58 180 plants, réalisés depuis 2020 dans 5 régions. Il a été réalisé à l'issue d'une consultation effectuée auprès d'un échantillon de 20 structures du réseau Afac Agroforesteries.

Les opérations du barème ne sont proportionnelles qu'au **nombre d'arbres éligibles**. Dans ce tableau sont indiqués les bases de calcul du barème. Seules les plantations d'arbres intraparcellaires d'une densité comprise entre 30 et 100 arbres/ha seront éligibles. Rappel : les vergers ne sont pas éligibles.

Préparation du terrain Base de calcul : sous solage ou chisel + émiettage et semis bande enherbée OU travail localisé du sol à la tarière - piquetage des lignes de plantation quelle que soit la technique de plantation	4,01 € HT/arbre
Fourniture des plants Base du calcul : fourniture végétaux en racines nues de 60/80 cm (1 an) à 120/150 cm (2ans)	2,56 € HT/arbre
Plantation Base du calcul : Mise en place des plants	2,65 € HT/arbre
Paillage Base du calcul : Fourniture et pose paillage 1m ² /plant	2,65 € HT/arbre
Protection des plants/gibier Base du calcul : Fourniture et mise en place de la protection individuelle contre le grand gibier (tuteur + gaine)	8,45 € HT/arbre
Options protection des plants/élevage Base du calcul : Mise en place clôture, protection individuelle renforcée	23,60 € HT/arbre
Coût HT par plant (somme lignes 1, 2, 3, 4 et 5)	20,32 HT/arbre
Coût HT par plant avec protection élevage (somme lignes 1,2,3,4 et 6)	35,47 HT/arbre

